

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015 n°47/2015

DATE DE CONVOCATION : 3 décembre 2015

OBJET DE LA DELIBERATION :
MARCHE A BONS DE COMMANDE « INGENIERIE » : CHOIX DU CABINET D'ETUDES

L'an deux mille quinze et le dix décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

10 membres présents : Claude CODORNIU, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Bénédicte FOURCAULT, Virginie GALLAND, Henri OLIVE, Christiane SALSEGNAC, Pascale MARIOT.

8 procurations : Jean-Paul SCHEMBRI à Christiane SALSEGNAC, Jean-Luc MOREL à François CHATELARD, Sébastien GARCIA à Marie-France MONTOSSON, Cédric LIGNON à Jacqueline GLEIZES, Martine ROUBY à Claude CODORNIU, Simon WEICKMANN à Bénédicte FOURCAULT, Pierre VERA à Elie PUIG, Christine CHORIN-MONIE à Virginie GALLAND.

1 absente : Carole SARDA.

Secrétaire de séance : Elie PUIG

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	18
Présents ou représentés :	18	Abstention :	0
Votants :	18	Contre :	0

Marie-France MONTOSSON explique qu'au regard de l'importance du conseil et de l'assistance technique nécessaire dans le cadre des divers travaux ou ouvrages qui peuvent être réalisés annuellement par une collectivité publique dans des délais relativement courts, et considérant que la formule des marchés à bons de commande actuellement en vigueur amène une facilité d'utilisation qui ne peut qu'améliorer la prise de décision, il est apparu opportun de lancer un marché à bons de commande de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'études et de suivi de travaux d'infrastructures de voirie, d'aménagements d'espaces publics et ouvrages de génie civil.

A ce titre, une consultation a été lancée auprès de trois cabinets d'études (OPALE, SUD REHAL et GAXIEU) le 2 novembre 2015 afin de les inviter à nous faire parvenir avant la fin du même mois une proposition de mission.

Au regard d'une qualité de capacités similaires pour les trois cabinets postulants, la commission d'analyse des offres propose au Conseil de choisir le cabinet d'études SUD REHAL au regard de sa meilleure proposition sur le prix des prestations.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au marché et ses avenants éventuellement avec le cabinet d'études SUD REHAL pour un taux de rémunération fixé à 6.5%.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
de Narbonne, le 13/4/16
et de sa publication le 13/4/16



Claude CODORNIUO

